



JEUNES CITOYENS 2017 GUIDE DE PARTICIPANT

CONTENU DE LA VIDÉO

Le programme Jeunes Citoyens offre une occasion unique de sensibiliser la population aux histoires uniques du Canada. Tu n'as pas besoin de te filmer devant ton projet pour nous raconter ton histoire, tu peux inclure des entrevues, des photographies, tu peux te costumer ou reconstituer un événement historique.

Les juges visionneront les vidéos et les évalueront en fonction de 6 critères différents. Tu trouveras en annexe une copie des critères à respecter afin que tu puisses en tenir compte.

Mais surtout, sois créatif et AMUSE-TOI!

EXEMPLES

Nous te recommandons de regarder les vidéos créées par les anciens participants de Jeunes Citoyens afin de te faire une idée de ce que l'on attend de toi. Pour ce faire, visite JeunesCitoyens.ca et YoungCitizens.ca.

ENTREVUES

Tu peux interviewer quelqu'un dans ta vidéo. Cependant, tu dois faire signer aux personnes interviewées un formulaire d'autorisation (copie ci-jointe). Ces formulaires d'autorisation devront être remis à Histoire Canada au moment de soumettre ta vidéo.

DURÉE DE LA VIDÉO

Les vidéos doivent durer de 3 à 4 minutes en tout, alors assure-toi de bien planifier ton « tournage ». Les juges retireront des points aux vidéos qui ne répondent pas à cette exigence (1 point par tranche de 10 secondes excédentaires ou manquantes).

IMAGES

Droits d'auteur

Avant d'inclure des images dans ta vidéo, tu dois t'assurer qu'elles sont libres de droits d'auteur. Une image protégée par le droit d'auteur signifie qu'une personne possède cette image et que tu dois obtenir sa



permission pour l'utiliser. Si tu obtiens la permission, il faudra en fournir la preuve au moment de soumettre ta vidéo.

Images libres de droits d'auteur

De nombreuses images historiques ne sont plus protégées par le droit d'auteur, ce qui signifie qu'elles n'appartiennent à personne et que tu peux les employer librement, sans permission. On dit également que ces images relèvent du *domaine public*.

Sources

Qu'elle soit protégée ou non, tu dois quand même fournir la source de l'image afin que les gens sachent d'où elle provient. Si tu trouves une image en ligne, sur le site d'un musée, dans des archives ou une base de données, on t'indiquera généralement comment présenter la source de l'image. Tu peux créer une légende ou inclure cette information dans le générique.

Par exemple, supposons que tu veuilles inclure cette image de Sir Isaac Brock provenant de Bibliothèque et Archives Canada.

http://collectionsCanada.gc.ca/pam_archives/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=eng&rec_nbr=2890414&rec_nbr_list=2890414,4282895,3849246,3846246,3849126,3846223,2933510,3849132,3849127,2953638

Les dossiers indiquent que l'image n'est plus protégée par le droit d'auteur, tu peux donc utiliser l'image sans demander de permission. Pour expliquer aux gens d'où provient l'image, tu peux préciser : « Mention de source : Bibliothèque et Archives Canada, n° compte 1991-30-1, e010767950, e010767951 ».

Trouver des images

De nombreux musées et sites d'archives mettent leurs images en ligne; il existe donc de nombreux endroits où tu peux trouver des images pour ta vidéo. Voici quelques sites utiles :

[Bibliothèque et Archives Canada](#) – Les archives nationales du Canada offrent un grand nombre d'images en ligne et fournissent une information claire sur le droit d'auteur et les mentions de source.

[Portail de recherche Canadiana](#) – Cette base de données comprend des documents provenant de nombreuses collections à travers le Canada.

[Archives Canada](#) – Il s'agit d'une autre base de données qui relie les documents de plusieurs archives régionales et provinciales.



MUSIQUE

Si tu souhaites inclure de la musique dans ta vidéo, tu dois prendre certaines précautions. La plupart des œuvres populaires sont protégées par le droit d'auteur, ce qui signifie qu'elles appartiennent à quelqu'un et que tu ne peux pas les utiliser dans le cadre de ta vidéo sans permission. Il vaut mieux trouver des pièces libres de droits d'auteur. Il existe quelques sites Web qui proposent de la musique libre de droits d'auteur, mais tu peux également acheter des pièces de musique sur iStock. *L'achat d'une chanson sur iTunes ne te donne pas la permission de l'utiliser dans ta vidéo.*

MONTAGE

Aucun des programmes de montage vidéo équipant la plupart des caméras vidéo ne sera aussi facile à utiliser ou aussi accessible que ceux qu'on trouve déjà sur la plupart des PC ou des Mac. Tu peux télécharger Windows Live Movie Maker gratuitement sur <http://windows.microsoft.com/fr-ca/windows-live/movie-maker> si ce logiciel n'est pas déjà installé sur ton ordinateur.

Bien sûr, si tu as accès à des programmes de meilleure qualité, comme Final Cut ou Adobe Premier, tu peux les utiliser.

Remarque : La taille de la vidéo doit se situer entre 100 et 300 Mo.

Histoire Canada te fournira une brève introduction (appelée « intercalaire ») que tu devras insérer au début de ta vidéo.

Tu peux télécharger l'introduction en cliquant sur ce lien: <http://histoirecanada.ca/Kids/Jeunes-Citoyens/C-est-parti-!>

TÉLÉCHARGEMENT

Nous utiliserons Dropbox, un service gratuit de partage de fichiers, afin d'envoyer et de recevoir les vidéos. Avec un parent ou un tuteur, visite <https://www.dropbox.com/> afin de créer un compte en ligne, gratuitement. Télécharge ta vidéo dans un fichier Dropbox, clique sur le fichier avec le bouton droit et clique sur « obtenir le lien » à côté de l'icône Dropbox. Copie et envoie le lien à jeunescitoyens@histoirecanada.ca

Les vidéos doivent être envoyées avant le **6 juin 2017**.



FÊTES DU
PATRIMOINE
DU CANADA | CANADA'S
HERITAGE
FAIRS



COMMENTAIRES, VOTES ET JUGEMENT

Du 13 juin au 22 juillet, tu peux inviter tes parents et amis à visionner ta vidéo et à voter. Il y a des boutons sur la page de ton profil qui renvoient à différents médias sociaux, et tu peux donc afficher des liens sur Facebook, Twitter, etc. Nous aimerions également que tu commentes les vidéos produites par tes camarades Jeunes Citoyens.

Assure-toi que plusieurs personnes de ton entourage votent pour ta vidéo! Le résultat du vote comptera pour 50% de la note finale.

Après le vote, un panel de juges examinera les vidéos en fonction des différents critères énumérés dans la grille d'évaluation ci-jointe. Les juges sélectionneront les lauréats, qui participeront à un voyage à Ottawa à l'automne 2016 afin de présenter leur film au Forum Histoire Canada.



FÊTES DU
PATRIMOINE
DU CANADA | CANADA'S
HERITAGE
FAIRS



Jeunes Citoyens

Critères d'évaluation pour les juges

Un jury examinera chaque vidéo et attribuera des points en tenant compte des critères suivants. Le résultat du vote comptera pour 50% de la note finale. Veuillez considérer les critères suivants : Des points seront déduits (**1 point par tranche de 10 secondes excédentaires ou par tranche de 10 secondes manquantes**) si la vidéo ne respecte pas la limite de temps imposée (3-4 minutes au total)

	Passable	Bien	Très bien	Excellent	Exceptionnel	POINTAGE
Communication — L'élève présente son sujet clairement et avec confiance. Il démontre de l'enthousiasme et de la passion pour leur sujet.	1	2	3	4	5	
Recherche / Pensée historique — L'élève effectue une recherche approfondie de son sujet et montre des capacités de raisonnements historiques	1	2	3	4	5	
Production — La vidéo est bien réalisée et montée. Le son est clair. Les différentes scènes sont bien intégrées. L'élève utilise efficacement différentes techniques afin de donner une image professionnelle de la vidéo.	1	2	3	4	5	
Créativité — La vidéo est particulièrement imaginative et comporte des éléments créatifs qui la rendent attrayante pour le public.	1	2	3	4	5	
Durée - L'élève respecte la durée minimale ou maximale exigée pour la vidéo soit 3-4 minutes au total. (1 point sera déduit par tranche de 10 secondes excédentaires ou par tranche de 10 secondes manquantes).	1	2	3	4	5	
Vue d'ensemble — L'élève produit une vidéo exceptionnelle qui illustre l'esprit du programme Jeunes Citoyens grâce à leur leadership, à leur enthousiasme et leur dévouement.	1	2	3	4	5	
NOTE FINALE						

Nom de l'élève:

Titre du projet:

Commentaires:



LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE™



FÊTES DU
PATRIMOINE
DU CANADA | CANADA'S
HERITAGE
FAIRS



FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ENTREVUE

À faire signer aux personnes interviewées ou à d'autres personnes qui apparaissent dans la vidéo Jeunes citoyens.

INTERVIEWEUR / NOM DE L'ÉLÈVE	ÉCOLE
NOM DU PROJET	FÊTE DU PATRIMOINE RÉGIONALE

Par les présentes, je consens, en mon propre nom ou au nom de mon enfant, à être interviewé, filmé ou photographié dans le cadre du projet mentionné ci-dessus. J'accepte que tout le matériel produit (y compris, entre autres, les images et les enregistrements audio et vidéo, que l'on appellera collectivement le « matériel ») soit utilisé pour le programme Jeunes citoyens, une initiative de la Société Histoire Canada (« Histoire Canada »).

Je comprends que tout le matériel produit appartiendra à Histoire Canada et pourra être publié dans les magazines, sites Web, outils éducatifs, promotionnels ou autres, créés par Histoire Canada.

Je comprends que le matériel peut être diffusé sur Internet ou dans d'autres publications qui ne relèvent pas du contrôle d'Histoire Canada. J'accepte de ne pas tenir Histoire Canada responsable des torts que pourrait causer la reproduction non autorisée de ce matériel.

Je renonce par les présentes à mon droit d'approuver l'utilisation qui est faite de ce matériel, aujourd'hui ou ultérieurement.

INTERVIEWÉ (OU PARENT/TUTEUR, S'IL S'AGIT D'UN
MINEUR)

ORGANISATION

SIGNATURE

DATE



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Great-West
COMPLIÉ O-MI D'ASSURANCE VIE



Canada-Vie

HISTOIRE
CANADA

LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE™